

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
04/11/88

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

PAT n° 1314/88

Plan de classement :

26110					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE EMPLOYEUR EN MATIERE DE TARIFICATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Complément à la liste actualisée des codes "actes" du système national, avec indication pour certains de ces codes, de leur non-imputabilité au débit des comptes employeurs, dressés aux fins de la tarification des accidents du travail et à la table 41 "Ventilation des dépenses", incluse dans la nouvelle procédure de transmission des statistiques financières et technologiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Com.circ	PAT	1018/86
Com.circ	PAT	1240/88

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

04/11/1988

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine : MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
PAT

Affaire suivie par Monsieur REVERCHON

N/Réf. : PAT N° 1314/88
Direction de la Gestion du Risque
Division de Prévention des Accidents du Travail et MP

Objet : Dépenses imputables au compte employeur en matière de tarification des accidents du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir compléter conformément au document ci-joint, la liste actualisée des Codes "actes" jointe à la circulaire PAT n° 1018/86 en date du 21 Février 1986, et la table 41 annexée à la circulaire n° 1148/87 du 30 Avril 1987, liste et table complétées par circulaire PAT n° 1240/88 du 1er Mars 1988.

Pour le Directeur
le Responsable de la Division
Prévention des AT et des MP

JR/ama

COMPLEMENT A LA TABLE 41
Annexée à la Circulaire PAT N° 1148/87
du 30 Avril 1987

Code Acte	Libellé de l'information	Code de Ventilation
014	Consultations d'urgence	2
015	Majoration liée à une consultation d'urgence	2
024	Visites d'urgence	2
025	Majoration liée à une visite d'urgence	2
104	Actes en K d'urgence	2
105	Supplément pour soins aux polytraumatisés	2
106	Majoration de nuit pour actes en K d'urgence	2
107	Majoration de dimanche pour acte en K d'urgence	2
541	Frais d'autopsie	5
542	Enquête légale	5
543	Collège trois médecins	5
544	Déplacement. Enquête légale	5
633	Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR)	2
634	Ambulances agréées	2
635	Ambulances non agréées	2
636	Véhicules sanitaires légers (VSL)	2
637	Taxis	2
639	Autres modes de transport	2

Code Ventilation :

- 1 - indemnités journalières
- 2 - frais médicaux
- 3 - frais pharmaceutiques
- 4 - frais d'hospitalisation
- 5 - Non ventilés (non imputables aux comptes employeurs).